



Assemblée générale UDCCAS

Le 8 octobre 2015

Le PTIE, c'est quoi ?

- Les Pactes territoriaux pour l'insertion (PTI) sont prévus par la loi du 1er décembre 2008: « Pour la mise en œuvre du programme départemental d'insertion, le département conclut avec les parties intéressées un Pacte territorial pour l'insertion » (*Art. L. 263-2*).
- Compte tenu de son objet, le PTI vise à organiser l'intervention, sur le territoire départemental, de partenaires très divers, dans un domaine qui se trouve être à l'intersection des politiques sociales et des politiques « emploi-formation ».
- Toutes les parties prenantes (Etat, Service public de l'emploi, Région, ARS, Caf, MSA, CPAM, Union départementale des CCAS, EPSM ...) sont invitées à participer à la construction et à la mise en œuvre de ce Pacte.
- **C'est un outil pour se donner un horizon commun et pluriannuel (2014-2020) impliquant une responsabilité collective et partagée envers les publics les plus vulnérables**

Les signataires du Pacte

Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre des politiques d'inclusion active dans le département

L'ensemble des signataires du PTIE, dans le cadre de leurs champs de compétence et de leurs stratégies d'intervention respectives, s'engage à coordonner leurs actions en faveur de l'insertion des publics les plus fragiles :





Le Département du Morbihan, au titre de ses compétences sociales et en tant que chef de file des politiques d'insertion..



L'Etat au titre de ses compétences, d'une part en matière d'emploi notamment en ce qui concerne le pilotage de l'offre d'insertion par l'activité économique et l'animation du service public de l'emploi ; d'autre part en matière de logement par le co-pilotage, avec le Département du Morbihan, du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)



La Région Bretagne, au titre de ses compétences en matière de formation tout au long de la vie.



L'Agence régionale de santé (ARS), dans le cadre de son programme régional de santé, et particulièrement du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS).



Pôle emploi, au titre de ses missions générales et des responsabilités qui lui ont été confié dans le cadre de la loi généralisant le rSa, (réfèrent unique des bénéficiaires du rSa orientés vers un accompagnement professionnel) et au titre de l'offre de service « Pôle emploi 2015 », particulièrement sur les priorités stratégiques : 1- « Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin » et 2 – « Agir en proximité avec nos partenaires »





La Caisse d'allocation familiale du Morbihan (CAF), au titre de ses compétences en matière de rSa, d'action sociale familiale et d'accès aux droits.



La Mutualité Sociale Agricole des portes de Bretagne (MSA) au titre de ses compétences en matière d'action sociale et de protection des exploitants et salariés du secteur agricole.



La Caisse primaire d'assurance maladie du Morbihan (CPAM) au titre de ses compétences en matière de santé et d'accès à la couverture maladie des populations en situation de fragilité, d'accès aux droits et de prévention



L'Union départementale des CCAS dans son rôle de tête de réseau départemental, de représentation, d'animation et d'accompagnement des CCAS et des CIAS

D'autres signataires pourront localement s'associer dans le cadre des déclinaisons locales de ce Pacte

Dans le cadre du présent Pacte, le Département organise la gouvernance partagée



Les 6 orientations du pacte :

Deux orientations de « méthode »

- ❑ Agir ensemble pour l'accompagnement des publics les plus vulnérables (orientation 1)
- ❑ Renforcer la coopération des acteurs locaux, au plus près du besoin des personnes (orientation 6)

Quatre orientations thématiques

- ❖ Maintenir, développer et diversifier les opportunités de mise en situation de travail (orientation 2)
- ❖ Améliorer l'accès à la formation professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi (orientation 3)
- ❖ Mieux articuler la santé et le social pour une continuité des parcours (orientation 4)
- ❖ Développer la participation des personnes concernées par les parcours d'insertion et favoriser l'engagement citoyen (orientation 5)

1- Agir ensemble pour l'accompagnement des publics les plus vulnérables

- Axe 1 - Poursuivre la logique de décloisonnement des interventions et simplifier l'accès aux droits
- Axe 2 - Renforcer la capacité du « référent unique » indépendamment de son institution d'appartenance

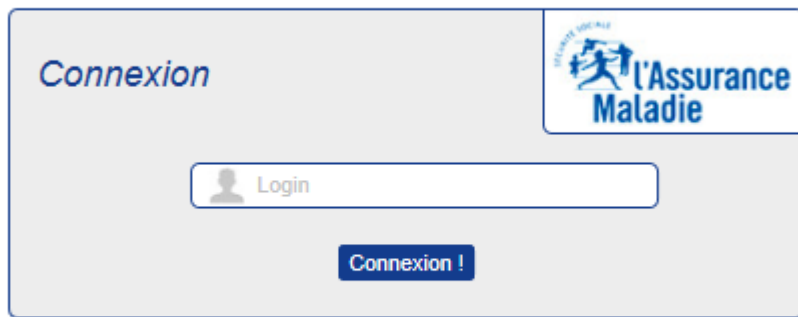
Actions à relier à cette orientation au titre des années 2014-2015

- Comité de pilotage régional du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion ;
- Elaboration d'un guide de ressources sociales adapté à chaque territoire partagé (dans un premier temps département - Pôle emploi). Et depuis le 2^{ème} trimestre 2015 : un partage plus large de ce guide de ressources
- Mise en place de l'accompagnement global avec pôle emploi
- Promotion des usages entre professionnels et personnes accompagnées des différents dossiers dématérialisés (Caf : caf.fr ; Caf Pro - MSA : msa.fr - Pôle emploi : pole-emploi.fr : DUDE - département : SOLIS.)
- Développement de réseau de « référents uniques » chargés de l'accompagnement social et professionnel des publics les plus en difficultés
- Soutenir les projets visant à la mise en œuvre des étapes constitutives des parcours (identification du besoin, levée des freins sociaux et des freins professionnels) et à la coordination de ces parcours ;

Le guide de ressources sociales

Un outil accessible par :

l'Extranet Assurance Maladie Solidaire



The image shows a login form with a light gray background. In the top left corner, the word "Connexion" is written in a blue, italicized font. In the top right corner, there is a logo for "l'Assurance Maladie" featuring a stylized figure holding a staff, with the text "l'Assurance Maladie" below it. In the center, there is a white input field with a small person icon on the left and the text "Login" inside. Below the input field is a blue button with the text "Connexion !" in white.



Bonjour DGISS ✖

🕒 07/10/15 - Semaine n° 41/52 - Q.280 - St Serge

[Retour à l'accueil](#)

vous êtes ici : Accueil



- Les formulaires (accès direct)
- Les essentiels
- Les dispositifs
- Les situations particulières
- Les aides financières locales
- La conciliation
- Les offres de santé
- Le service social
- Guide des Ressources Sociales**
- Guides

**Newsletter,
Abonnez-vous**

Actualités Morbihan

CPAM

[Afficher l'historique](#)



09/09/2015

L'accueil de Ploemeur évolue

Depuis le 17 septembre 2015, un nouveau point d'accueil, uniquement sur rendez-vous, est ouvert dans les locaux de la CPM de Ploemeur.



14/08/2015

L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé

Le nouveau dépliant " L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé" vous est proposé pour accompagner le passage de votre commande, merci de nous adresser un mail : extranet-ams@cpam-vannes.cnamts.fr
Les dépliantes seront à retirer à l'accueil de la Cpm.

Actualités Générales

16/09/2015

Nouveau formulaire unique CMUC - ACS

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, mise en place d'un formulaire unique CMUC - ACS



- Les formulaires (accès direct)
- Les essentiels
- Les dispositifs
- Les situations particulières
- Les aides financières locales
- La conciliation
- Les offres de santé
- Le service social
- Guide des Ressources Sociales**
- Quitter

Newsletter, Abonnez-vous

Guide des Ressources Sociales

Guide des Ressources Sociales

Pour trouver une réponse de premier niveau dans le Morbihan en cas de difficultés pour :

- se soigner,
- se loger,
- se déplacer,
- faire face à des difficultés financières,
- surmonter des contraintes familiales,
- développer ses capacités d'insertion et de communication,
- faire face à des difficultés administratives juridiques ou judiciaires

[Consulter le guide](#)



En cas de difficultés pour ouvrir le fichier, vous pouvez l'enregistrer sur votre bureau.

N'oubliez pas toutefois que cette version téléchargée sera rapidement obsolète si vous ne procédez pas à un nouveau téléchargement!



